

Communiqué de l'Archevêque de Lille

La lecture de l'article paru dans la Voix du Nord au sujet de Jacques Delfosse a suscité en moi une grande tristesse et consternation.

Je veux exprimer d'abord ma profonde compassion à toutes les personnes qui ont été agressées par l'abbé durant son ministère et qui portent le poids de cette souffrance au quotidien. Qu'elles trouvent dans l'Église de Lille le soutien de l'écoute, de l'accompagnement et de la prière.

Je m'unis aussi à la grande peine de celles et ceux qui ont connu Jacques Delfosse comme aumônier, vicaire ou curé, et dont l'estime et la confiance ont été trahies.

Ce terrible drame nous met, une fois de plus, en garde contre le cynisme de la perversion, le manque de discernement dans l'adulation, la complicité du silence et les déficiences dans le suivi. Il nous appelle à tout faire pour que la justice civile et canonique soit pleinement rendue et que la bientraitance soit le maître mot de nos pratiques ecclésiales. La justice canonique du Saint-Siège a prononcé la fin de l'état clérical de Jacques Delfosse, et le diocèse de Lille, avec toute l'Église catholique en France, s'est engagé dans des transformations qui rendent la maison plus juste et plus sûre.

Je rends hommage à tous les prêtres qui avec humilité sont d'authentiques pasteurs de l'Évangile.

Monseigneur Laurent Le Boulc'h
Archevêque de Lille

Monsieur Jacques Delfosse a été ordonné prêtre en 1967 et suspendu de toute activité pastorale en 2000. Il a notamment exercé son ministère à Villeneuve d'Ascq et à Roubaix, en qualité d'aumônier de l'enseignement public. Jugé et condamné par la cour d'assises du Val-de-Marne, il a ensuite été envoyé, après avoir purgé sa peine, dans le diocèse de Créteil, puis dans le diocèse d'Évry, où il réside encore aujourd'hui.

Les faits :

- Des plaintes ont été déposées auprès du procureur de la République en 2000. Sur les 37 victimes identifiées à l'époque, seules deux affaires n'étaient pas prescrites. Jacques Delfosse a été mis en examen et condamné en 2007 à 5 ans de prison, dont 6 mois ferme, par la cour d'Assises du Val-de-Marne.
- Le 27 septembre 2007, Jacques Delfosse sort de prison.
- En 2008, il est suspendu de toute activité pastorale et part dans le diocèse de Créteil.

- En 2010, Mgr Ulrich, alors archevêque de Lille, lui interdit officiellement tout ministère.
- En 2018, Jacques Delfosse est interdit de toute célébration publique.
- Entre 2019 et 2021, quatre nouveaux signalements ont été portés à la connaissance du diocèse de Lille et transmis au procureur de la République en 2022, pour des faits de viols aggravés et agressions sexuelles sur mineurs commis entre 1980 et fin des années 1990.
- En 2025, Mgr Le Boulc'h a demandé à Rome le renvoi à l'état laïc, confirmé par le pape Léon XIV le 30 septembre dernier

Aujourd'hui, monsieur Delfosse est officiellement réduit à l'état laïc par décision de Rome.

Accueil des victimes d'abus dans le diocèse de Lille

Dans la lutte contre les abus, le diocèse de Lille, agit pour que notre Église soit une maison accueillante et sûre pour tous.

Écouter

- Une cellule d'accueil et d'écoute a été mise en place dans le diocèse. Composée de 3 femmes laïques et d'un diacre, elle a pour objectif d'être à l'écoute des victimes et de les accompagner. Une adresse mail dédiée existe : ecoute.victimes@lille.catholique.fr.
- Des groupes de paroles, dans le diocèse de Lille, animés par un psychologue-clinicien sont proposés régulièrement par le diocèse.
- Des cellules d'écoutes nationales existent également pour recueillir la parole des victimes et les accompagner (CEF, conférence des religieux et religieuses de France, France-Victimes, INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation), et la CRR (commission Reconnaissance et Réparation).

Accompagner

- Depuis 2016, le diocèse de Lille a établi une convention avec l'URSAVS (Unité régionale de soins aux auteurs de violence sexuelle) du CHU de Lille, pour le suivi psychologique des personnes victimes ainsi que des auteurs d'agressions sexuelles.

Agir

- Depuis mars 2022, un protocole a été établi entre les procureurs et les évêques de la région, afin de mieux combattre les infractions commises au sein de l'Eglise.